

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :

2 912 358

(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national :

07 01013

⑤1 Int Cl⁸ : B 60 N 3/00 (2006.01)

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 13.02.07.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la demande : 15.08.08 Bulletin 08/33.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : *RENAULT SAS Société par actions simplifiée* — FR.

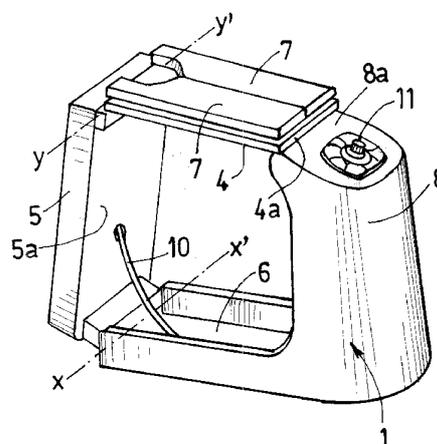
⑦2 Inventeur(s) : CHHEANG NAKRY.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : CABINET JOLLY.

⑤4 ENSEMBLE CONSOLE ET TABLE DEPIABLE POUR VEHICULE AUTOMOBILE.

⑤7 Ensemble comprenant une console (1) formant bac de rangement (6) au plancher d'un véhicule automobile entre deux sièges de celui-ci et une table (4) mobile entre une position repliée dans ladite console (1) et une position dépliée située au-dessus de ladite console (1), caractérisé en ce que l'une des extrémités de la console (1) porte un support de table (5) monté pivotant suivant un axe (X-X') entre une position rabattue dans la console (1) et une position dressée, la table (4) étant reliée de façon pivotante suivant un axe (Y-Y') à l'extrémité de ce support (5) opposée à la console (1), cette table (4) étant mobile entre une position rabattue contre une face dudit support (5) et une position sensiblement horizontale lorsque le support (5) est dans ladite position dressée.



FR 2 912 358 - A1



Ensemble console et table dépliable pour véhicule automobile

La présente invention concerne un ensemble comprenant une console formant bac de rangement fixée au plancher d'un véhicule automobile entre les deux sièges de celui-ci et une table mobile entre
5 une position repliée dans ladite console et une position dépliée située au-dessus de ladite console.

Des ensembles de console et table mobile de ce type ont été décrits par exemple dans les documents EP 0 286 038, US 4 413 838 et EP 1 288 113.

10 Le but de la présente invention est d'apporter des améliorations à de tels ensembles afin d'assurer un meilleur confort et une ergonomie améliorée pour les occupants du véhicule automobile.

Ce but est atteint selon l'invention, grâce à un ensemble comprenant une console formant bac de rangement fixée au plancher
15 d'un véhicule automobile entre deux sièges de celui-ci et une table mobile entre une position repliée dans ladite console et une position dépliée située au-dessus de ladite console, caractérisé en ce que l'une des extrémités de la console porte un support de table monté pivotant suivant un axe X-X' entre une position rabattue dans la console et une
20 position dressée, la table étant reliée de façon pivotante suivant un axe Y-Y' à l'extrémité de ce support opposée à la console, cette table étant mobile entre une position rabattue contre une face dudit support et une position sensiblement horizontale lorsque le support est dans ladite position dressée.

25 Lorsque la table est en position de service, elle est située à une hauteur appropriée pour servir de support de travail ou pour recevoir des aliments.

Par ailleurs, le bac de rangement situé sous la table reste accessible aux occupants.

30 En position rabattue, la table ainsi que le support de celle-ci sont logés dans le bac de rangement, de sorte que l'espace compris entre les deux sièges est dégagé, ce qui permet d'y entreposer des objets.

Selon une particularité avantageuse de l'invention, lorsque la table est dans ladite position rabattue, elle est appliquée sur la face du
35 support qui est dirigée vers la console.

De même, lorsque le support est dans ladite position rabattue, la table est appliquée sur la face du support qui est dirigée vers la console et l'ensemble est logé dans le bac de rangement de la console.

Dans cette position, la table est protégée contre les salissures.

5 De plus, dans cette position, le support forme couvercle pour le bac de rangement.

De préférence, la table comporte sur chacun de ses bords longitudinaux une tablette articulée mobile entre une position rabattue vers la table et une position de service située dans le prolongement de la surface de la table.

10 Les tablettes augmentent ainsi la surface de la table et peuvent servir d'accoudoirs pour les occupants.

Dans une variante, ces tablettes forment des accoudoirs, et peuvent être à cet effet recouvertes d'une matière confortable.

15 De préférence également, lorsque les deux tablettes sont rabattues, elles sont appliquées sur la surface de la table qui est opposée à celle destinée à venir s'appliquer contre le support.

Dans une version avantageuse de l'invention, la console comporte à son extrémité opposée à celle portant l'axe de pivotement X-X' du support, un pied vertical dont le sommet est adapté pour supporter et verrouiller l'extrémité de la table opposée à son extrémité articulée au support.

20 A cet effet, le sommet du pied comporte une ouverture adaptée pour recevoir un doigt complémentaire porté par l'extrémité de la table.

25 La table est ainsi parfaitement verrouillée au pied de la console.

De préférence, la face du support dirigée vers la console est reliée au fond du bac de rangement de cette console par une bretelle souple qui, lorsque le support est déplacé vers la position dressée, est adaptée pour pousser la table vers une position écartée du support.

30 On peut ainsi facilement glisser une main entre le support et la table pour soulever celle-ci vers sa position horizontale de service.

D'autres particularités et avantages de l'invention apparaîtront encore tout au long de la description ci-après.

Aux dessins annexés, donnés à titre d'exemples, non limitatifs :

35 - la figure 1 est une vue en perspective de l'intérieur d'un véhicule automobile comportant un ensemble selon l'invention, la table étant repliée dans la console,

- la figure 2 est une vue analogue à la figure 1, la table étant partiellement dépliée,

- la figure 3 est une vue analogue à la figure 2 montrée sous un autre angle,

5 - la figure 4 est une vue montrant la table pratiquement complètement dépliée,

- la figure 5 est une vue analogue à la figure 4 montrant la table et ses tablettes latérales complètement dépliées,

10 - la figure 6 est une vue en coupe longitudinale de l'ensemble selon l'invention.

Les figures annexées montrent un ensemble comprenant une console 1 formant bac de rangement fixée (voir figure 1) au plancher 2 d'un véhicule automobile entre les deux sièges avant 3 de celui-ci et une table 4 (voir figures 2 à 5) mobile entre une position repliée dans la console 1 (voir figures 1 et 6) et une position dépliée (voir figures 4 et 5) située au-dessus de la console 1.

Conformément à l'invention, l'extrémité arrière de la console 1 porte un support de table 5 pivotant suivant un axe X-X' entre une position rabattue dans la console 1 (voir figures 1 et 6) et une position dressée (voir figures 2 et 3), la table 4 étant reliée de façon pivotante suivant un axe Y-Y' à l'extrémité de ce support 5 opposée à la console 1. Cette table 4 est mobile entre une position rabattue (voir figures 2 et 3) contre une face 5a du support 5 et une position sensiblement horizontale (voir figures 4 et 5) lorsque le support est dans la position dressée.

Lorsque la table 4 est dans la position rabattue, elle est appliquée sur la face 5a du support 5 qui est dirigée vers la console 1.

Par ailleurs, lorsque le support 5 est dans la position rabattue, l'ensemble formé par le support 5 et la table 4 est logé dans le bac de rangement 6 de la console 1. Dans cette position le support 5 forme couvercle pour le bac de rangement 6, comme montré par les figures 1 et 6.

Les figures 4 et 5 notamment montrent que la table 4 comporte sur chacun de ses bords longitudinaux une tablette 7 articulée suivant un axe Z-Z' entre une position rabattue (figure 4) vers la table 4 et une position de service (figure 5) située dans le prolongement de la surface de la table 4.

Les figures 4 et 6 montrent que lorsque les deux tablettes 7 sont rabattues, elles sont appliquées sur la surface de la table 4 qui est opposée à celle destinée à venir s'appliquer contre le support 5.

5 Dans l'exemple représenté, la console 1 comporte à son extrémité opposée à celle portant l'axe de pivotement X-X' du support 5, un pied vertical 8 dont le sommet 8a est adapté pour supporter et verrouiller l'extrémité de la table 4 opposée à son extrémité articulée au support 5.

Les figures 1 à 3 et 6 montrent que le sommet 8a du pied 8 comporte une ouverture 9 adaptée pour recevoir un doigt complémentaire (non représenté) porté par l'extrémité 4a de la table 4.

10 La figure 4 montre que la face 5a du support 5 dirigée vers la console 1 est reliée au fond du bac de rangement 6 de cette console 1 par une bretelle souple 10 qui, lorsque le support est déplacé vers la position dressée (voir figures 2 et 3), est adaptée pour pousser la table 4 vers une position légèrement écartée du support 5.

Les figures 1 et 6 notamment montrent que la face 5b du support 5 opposée à la console 1 est conformée en bac de rangement et/ou en réceptacle pour bouteilles.

L'ensemble que l'on vient de décrire fonctionne comme suit.

20 Dans la position représentée sur les figures 1 et 6, le support 5 ferme à la façon d'un couvercle, le bac de rangement 6 de la console 1. L'espace situé entre les deux sièges est dégagé et les occupants du véhicule peuvent entreposer divers objets dans les bacs de rangement réalisés sur le support 5.

25 Pour mettre la table 4 en position de service, on procède comme suit :

- on fait pivoter le support 5 autour de son axe X-X' jusqu'à la position dressée représentée sur les figures 2 et 3 ;
 - lors de ce mouvement la bretelle 10 se tend et empêche le basculement vers l'arrière du support 5 ;
 - 30 - en même temps, la bretelle 10 du fait de sa position pousse la base de la table 4 vers l'avant en faisant pivoter celle-ci autour de l'axe Y-Y' ;
 - un espace est ainsi créé entre la table 4 et le support dans lequel, on peut engager une main, ce qui permet de soulever la table 4 vers le haut par pivotement autour de l'axe Y-Y', jusqu'à la position montrée sur les figures 4 et 5 ;
- 35

- il suffit ensuite de verrouiller l'avant de la table 4 dans l'ouverture 9 prévue au sommet du pied avant 8 de la console puis de rabattre les deux tablettes 7 vers l'extérieur, comme montré par la figure 5.

5 Dans cette position, la surface de la table 4 est suffisamment large pour pouvoir y poser un ordinateur portable.

 Les tablettes latérales 7 peuvent servir d'accoudoirs. A cet effet, elles peuvent être revêtues de matière souple pour favoriser le confort des occupants.

10 Par ailleurs, l'espace ouvert situé sous la table 4 permet aux occupants de poser des objets dans le bac de rangement 6 de la console 1.

 Dans l'exemple représenté, le sommet du pied avant 8 de la console comporte un dispositif 11 de commande électronique des
15 équipements de bord.

REVENDEICATIONS

1. Ensemble comprenant une console (1) formant bac de rangement (6) fixée au plancher d'un véhicule automobile entre deux sièges de celui-ci et une table (4) mobile entre une position repliée dans ladite console (1) et une position dépliée située au-dessus de ladite console (1), caractérisé en ce que l'une des extrémités de la console (1) porte un support de table (5) monté pivotant suivant un axe (X-X') entre une position rabattue dans la console (1) et une position dressée, la table (4) étant reliée de façon pivotante suivant un axe (Y-Y') à l'extrémité de ce support (5) opposée à la console (1), cette table (4) étant mobile entre une position rabattue contre une face dudit support (5) et une position sensiblement horizontale lorsque le support (5) est dans ladite position dressée.

2. Ensemble selon la revendication 1, caractérisé en ce que, lorsque la table (4) est dans ladite position rabattue, elle est appliquée sur la face (5a) du support (5) qui est dirigée vers la console (1).

3. Ensemble selon la revendication 1, caractérisé en ce que, lorsque le support (5) est dans ladite position rabattue, la table (4) est appliquée sur la face du support (5) qui est dirigée vers la console et l'ensemble est logé dans le bac de rangement (6) de la console (1).

4. Ensemble selon la revendication 3, caractérisé en ce que le support (5) forme couvercle pour le bac de rangement (6).

5. Ensemble selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que la table (4) comporte sur chacun de ses bords longitudinaux une tablette (7) articulée mobile entre une position rabattue vers la table (4) et une position de service située dans le prolongement de la surface de la table (4).

6. Ensemble selon la revendication 5, caractérisé en ce que les deux tablettes (7) forment des accoudoirs en position de service.

7. Ensemble selon la revendication 5 ou 6, caractérisé en ce que lorsque les deux tablettes (7) sont rabattues, elles sont appliquées sur la surface de la table (4) qui est opposée à celle destinée à venir s'appuyer contre le support (5).

8. Ensemble selon l'une des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que la console (1) comporte à son extrémité opposée à celle portant l'axe de pivotement (X-X') du support (5), un pied vertical (8) dont le

sommet (8a) est adapté pour supporter et verrouiller l'extrémité de la table (4) opposée à son extrémité articulée au support (5).

5 9. Ensemble selon la revendication 8, caractérisé en ce que le sommet du pied (8) comporte une ouverture (9) adaptée pour recevoir un doigt complémentaire porté par l'extrémité de la table (4).

10 10. Ensemble selon l'une des revendications 1 à 9, caractérisé en ce que la face du support (5) dirigée vers la console (1) est reliée au fond du bac de rangement (6) de cette console (1) par une bretelle souple (10) qui, lorsque le support (5) est déplacé vers la position dressée, est adaptée pour pousser la table (4) vers une position écartée du support (5).

15 11. Ensemble selon l'une des revendications 1 à 10, caractérisé en ce que la face (5b) du support (5) opposée à la console (1) est conformée en bac de rangement.

1/4

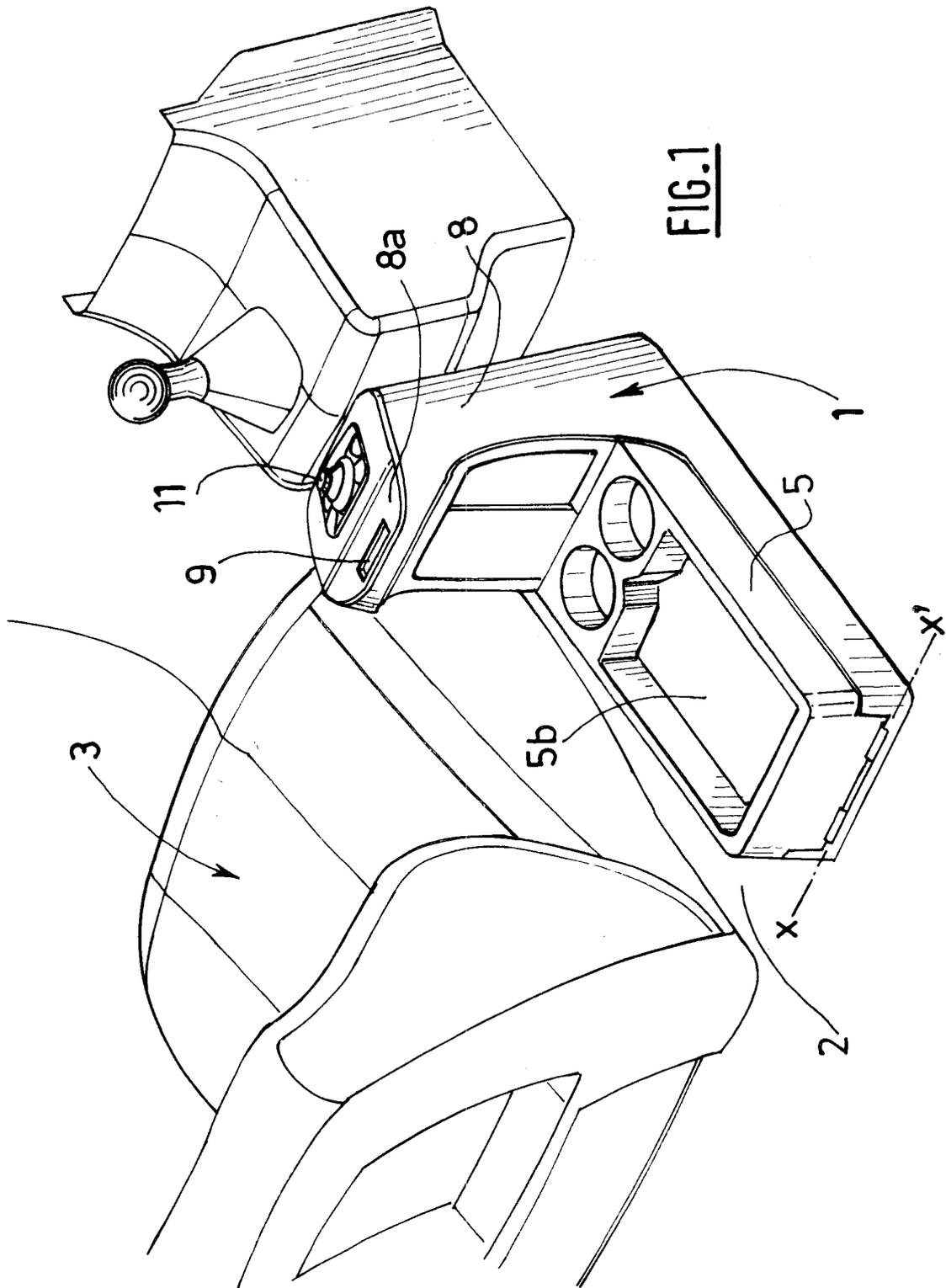


FIG. 1

2/4

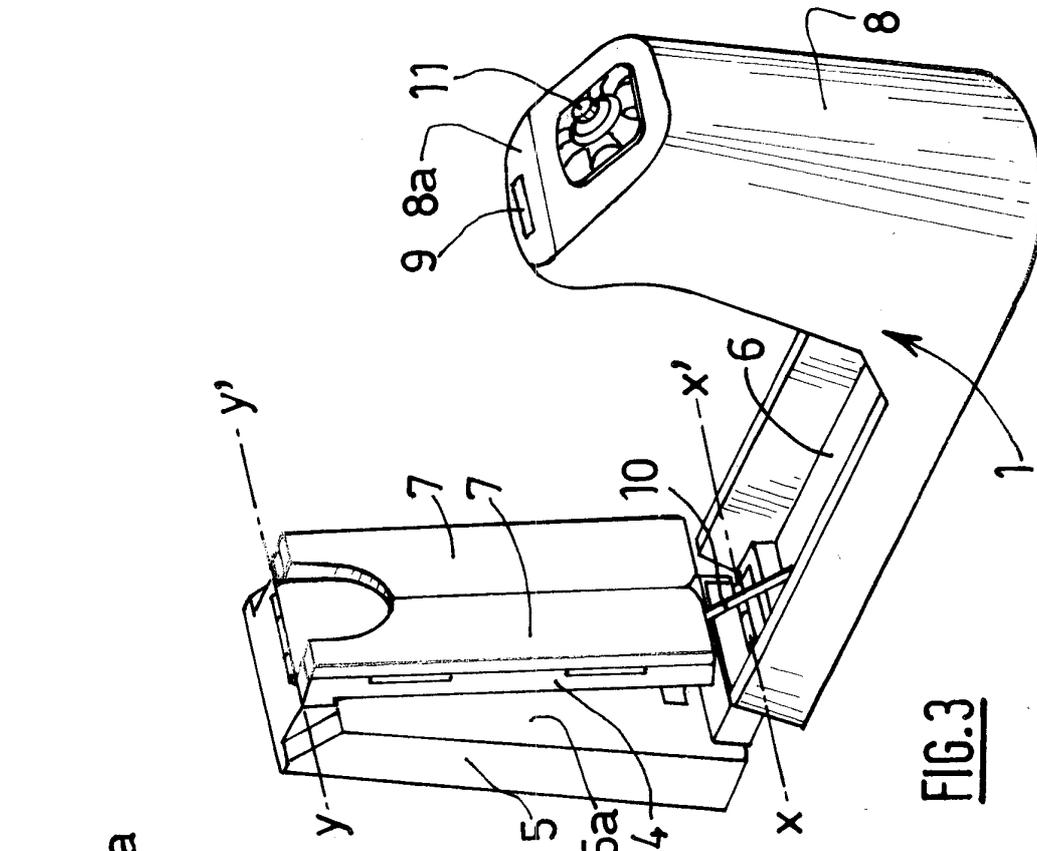


FIG. 3

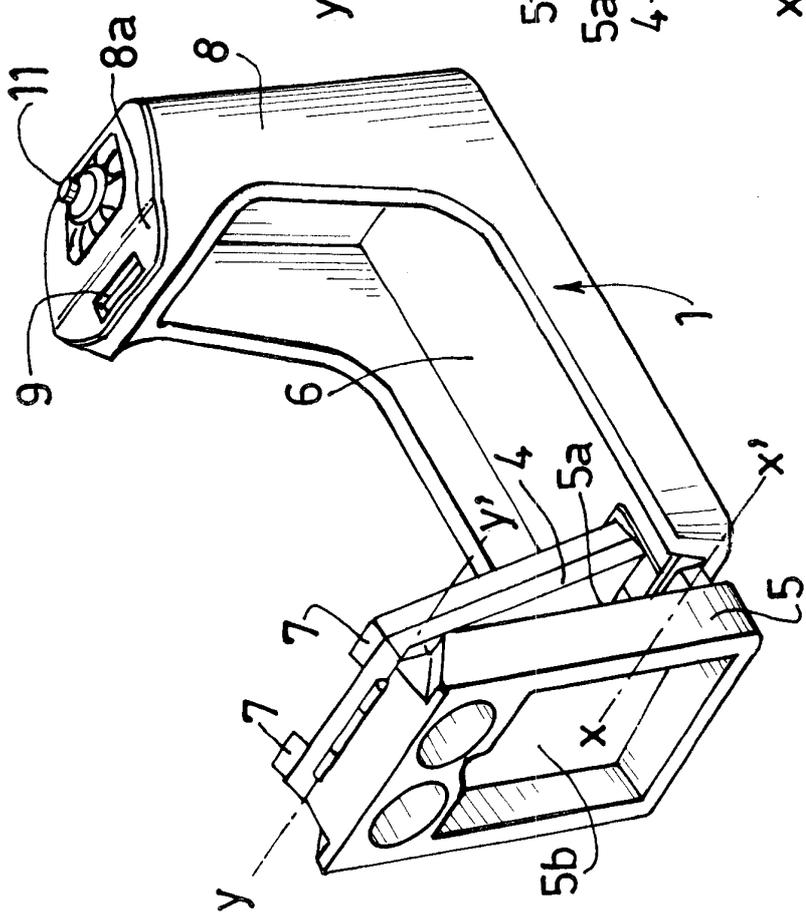


FIG. 2

3/4

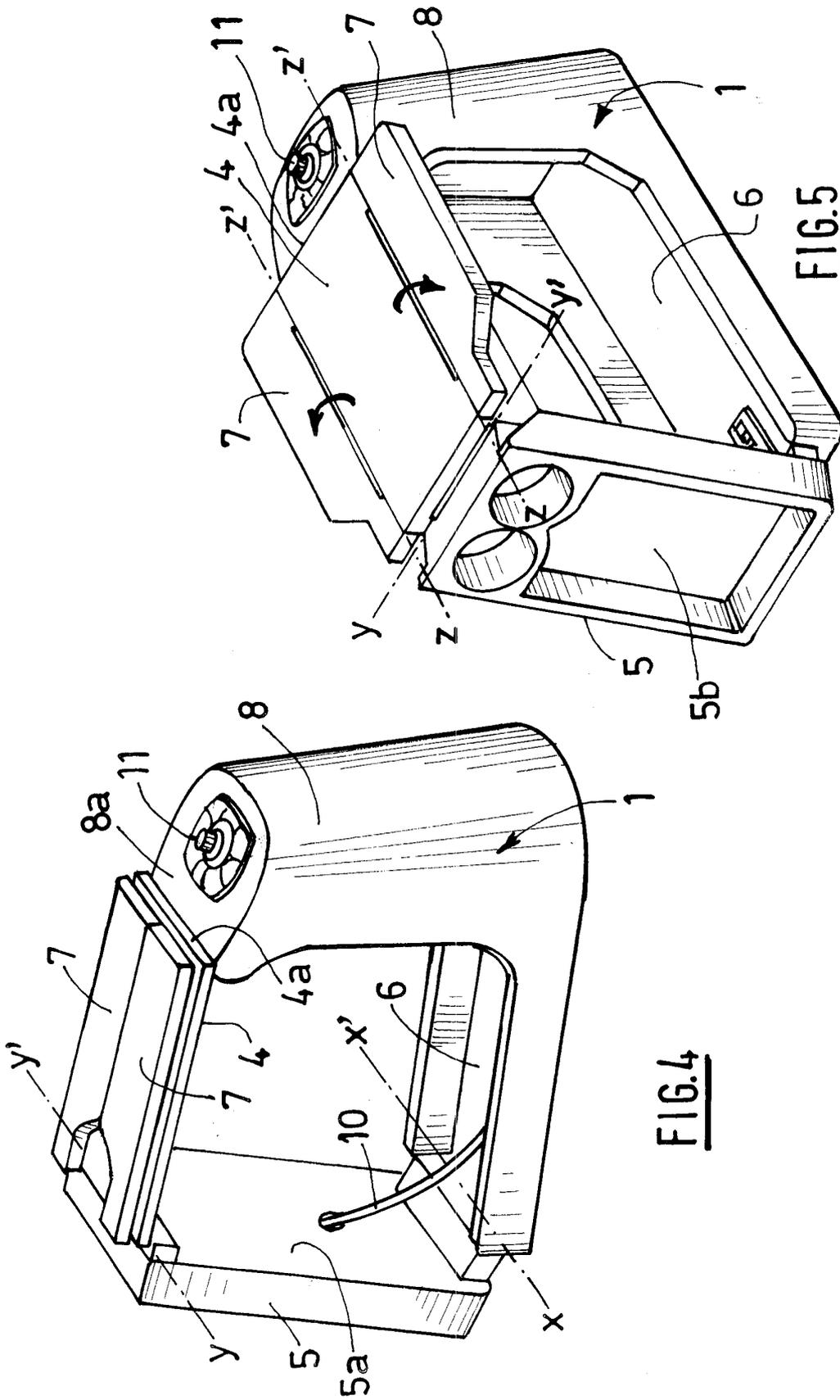
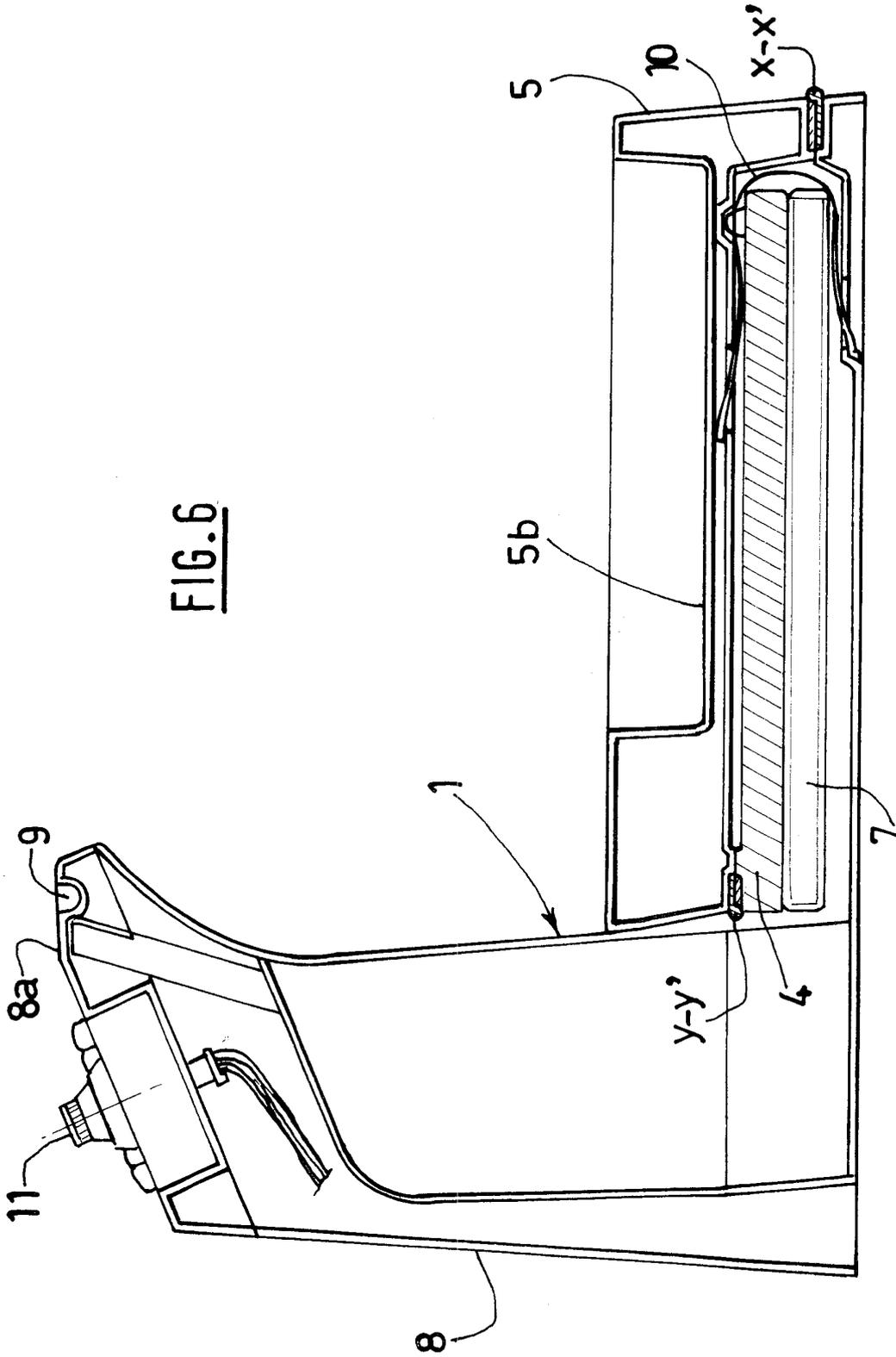


FIG. 4

FIG. 5

4/4



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 689455
FR 0701013

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
Y	US 6 347 590 B1 (D ANNUNZIO GARY [US] ET AL) 19 février 2002 (2002-02-19) * figures 1-4 *	1-7	B60N3/00
Y	----- EP 1 172 252 A (SCHNEPPENDAHL MARLENE [DE]) 16 janvier 2002 (2002-01-16) * figure 2 *	1-7	
A	----- FR 2 845 327 A1 (RENAULT SA [FR]; OPEL ADAM AG [DE]) 9 avril 2004 (2004-04-09) * figures 2,3 *	1,4	
A	----- US 2 833 334 A (HUNT JR LETCHER B) 6 mai 1958 (1958-05-06) * figures 2,5 *	1,5-7	
A	----- EP 0 395 079 A1 (KOTOBUKI & CO LTD [JP]) 31 octobre 1990 (1990-10-31) * figures 1,2 *	1	
A	----- EP 1 160 125 A (DAIMLER CHRYSLER AG [DE]) 5 décembre 2001 (2001-12-05) * figure 1 *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			B60N B60R
		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
		2 octobre 2007	Pétiaud, Aurélien
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un		à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date	
autre document de la même catégorie		de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		
		& : membre de la même famille, document correspondant	

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0701013 FA 689455**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 02-10-2007

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 6347590	B1	19-02-2002	AUCUN	
EP 1172252	A	16-01-2002	DE 10034477 A1	24-01-2002
FR 2845327	A1	09-04-2004	DE 60308461 T2 EP 1405758 A2	13-09-2007 07-04-2004
US 2833334	A	06-05-1958	AUCUN	
EP 0395079	A1	31-10-1990	DE 69007527 D1 JP 2291809 A JP 2731861 B2 US 5087096 A	28-04-1994 03-12-1990 25-03-1998 11-02-1992
EP 1160125	A	05-12-2001	DE 10026561 A1 US 2002003361 A1	06-12-2001 10-01-2002